

MODE D'EMPLOI – BONS ENJOY LAUSANNE!

Les bons **Enjoy Lausanne** représentent du chiffre d'affaires potentiel supplémentaire pour les enseignes partenaires.

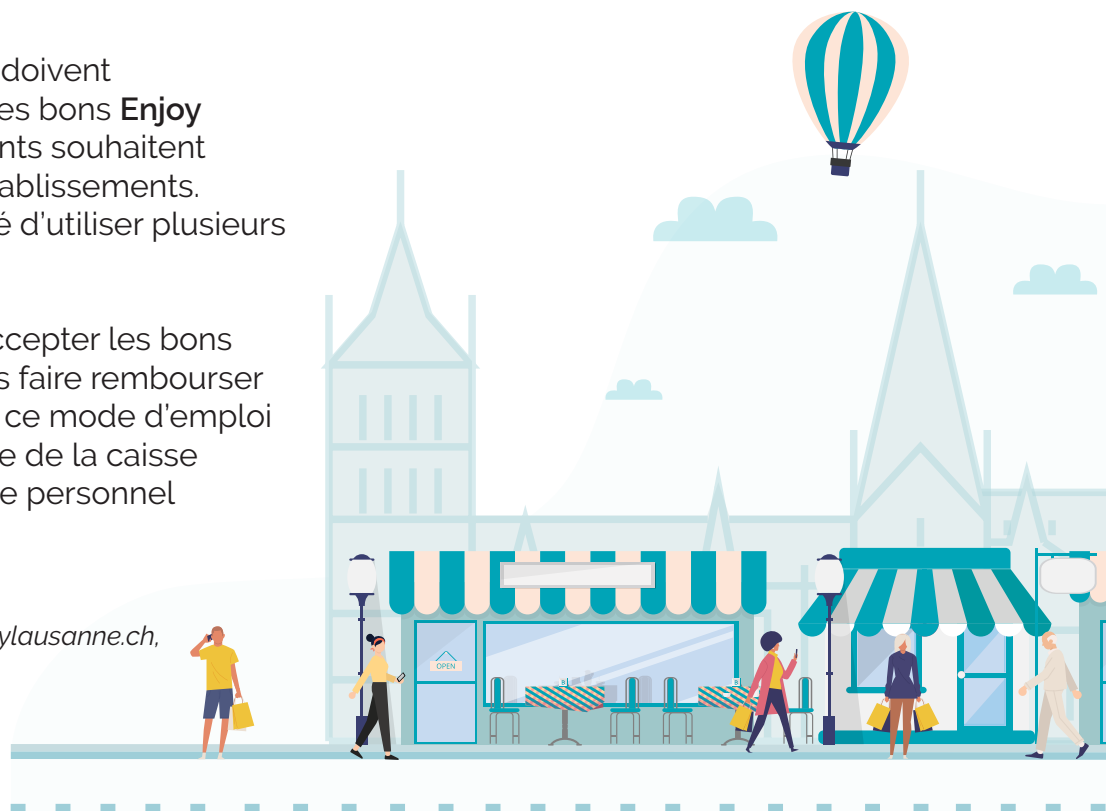
Les enseignes partenaires doivent impérativement accepter les bons **Enjoy Lausanne** lorsque des clients souhaitent les dépenser dans leurs établissements. Les clients ont la possibilité d'utiliser plusieurs bons par transaction.

La marche à suivre pour accepter les bons **Enjoy Lausanne** et vous les faire rembourser se trouve au verso. Gardez ce mode d'emploi à portée de main ou proche de la caisse enregistreuse afin que votre personnel soit informé.

Plus d'informations sur www.enjoylausanne.ch,
bonjour@enjoylausanne
ou au 058 796 33 00

enjoy !

LAUSANNE



ACCEPTER LES BONS

Les bons d'achat **Enjoy Lausanne** fonctionnent comme de l'argent cash. La valeur du bon est inscrite sur celui-ci. La date de validité et les conditions générales sont inscrites au dos.

L'enseigne partenaire reçoit 95% de la valeur nominale des bons d'achat échangés.*

Les bons ne sont pas convertibles en espèces.

Exemples de transactions :

1. Le total des achats est de 55 CHF : Le client vous donne 40 CHF en bons et un billet de 20 CHF
=> Vous lui rendez 5 CHF
2. Le total des achats est de 55 CHF : Le client vous donne 60 CHF en bons
=> Vous ne lui rendez pas de monnaie.

SE FAIRE REMBOURSER LES BONS

Les bons d'achat **Enjoy Lausanne** sont échangeables en espèces, pendant les heures d'ouverture, aux points d'échange suivants (Les montants importants sont remboursés par virement bancaire dans les 14 jours après la date d'échange) :

- CENTRE – Bovet Tissus – Rue Centrale 19 – 021 323 91 80
- BEL-AIR – Vêtements Excelsior – Place Bel-Air 2 – 021 312 36 32
- PETIT-CHÊNE – Pharmacie Geny – Petit-chêne gbis - 021 323 09 40
- GEORGETTE – Temps Forts – Avenue de la Gare 1 - 021 351 45 01
- MARTEREY – Noz Chocolatier – Rue Marterey 11 – 021 323 39 76

Veuillez vous munir de votre **carte de membre Enjoy Lausanne** pour échanger vos bons.

* La taxe de 5% est partiellement remboursée aux membres de la SCCL, selon les conditions générales.

